

Ça concerne tout le monde

Les logements sociaux sont rares.

Les gouvernements ne construisent plus de HLM depuis 1994 et ils n'investissent qu'au compte-goutte dans de nouveaux logements coopératifs ou sans but lucratif.

Les logements sociaux sont d'autant plus précieux dans un contexte où les promoteurs immobiliers ne construisent à peu près plus de logements locatifs et que les loyers sont de plus en plus chers dans ceux qui existent déjà.

C'est donc à la fois pour les ménages qui demeurent présentement en logement social, mais aussi pour ceux qui en auront besoin à l'avenir que **le FRAPRU demande que le gouvernement fédéral s'engage sans plus tarder** à garantir la poursuite de ses subventions aux logements sociaux existants.



Pour en savoir plus long...

En tant que locataire d'une coopérative ou d'un OSBL d'habitation, vous pouvez joindre votre comité logement pour en savoir plus long.

Parlez-en aussi avec votre voisinage et à la prochaine assemblée générale. Surveillez le journal local, pour être au courant des activités organisées à ce sujet.

Pour discuter du cas de votre coop ou de votre OSBL, ou encore pour participer à cette campagne du FRAPRU demandant **le maintien des subventions fédérales dans les logements sociaux existants**, contactez votre comité logement :

VOTRE COMITÉ LOGEMENT

Pour en savoir plus long :
defendonsnoslogements.ca

COOPÉRATIVES
ET OSBL D'HABITATION

Locataires en danger !

Vous habitez dans une coopérative ou un OSBL d'habitation réalisé entre 1978 et 1986 avec des subventions fédérales ? Votre loyer ou celui des voisins est subventionné ?

Savez-vous que l'aide financière que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) verse pour diminuer les loyers des locataires à faible revenu n'est pas éternelle et qu'elle pourrait arriver très bientôt à sa fin ?

Ça vous concerne!



Le problème

Votre coopérative ou votre OSBL reçoit toujours de l'aide financière du gouvernement fédéral.



Il est grandement possible que ces subventions à long terme servent uniquement à diminuer le loyer des ménages à plus faible revenu qui y habitent pour qu'il soit adapté à leur capacité de payer. C'est ce qu'on appelle l'aide assujettie au contrôle du revenu (AACR) ou l'aide de dernier recours.

Or, ces subventions, reçues depuis 30 ou 35 ans, se termineront à la fin des hypothèques de votre ensemble de logements. Le choc pourrait être très dur. Dans des logements déjà arrivés à la fin des subventions fédérales, des **locataires ont vu leur loyer augmenter de 200 \$ par mois...**

Toutes les personnes et les familles qui, jusque là, payaient un prix raisonnable pour se loger, risquent de se retrouver avec des augmentations de loyer substantielles.



Certaines pourraient même devoir déménager.



...en chiffres

D'autres types de logements sociaux seront affectés par la fin des subventions à long terme du gouvernement fédéral.

C'est le cas de tous les HLM, ainsi que de logements coopératifs et sans but lucratif réalisés à d'autres moments.

Au total, **le nombre de logements touchés atteint 127 000, ce qui représente 85% de tous les logements sociaux du Québec.**

La plupart sont habités par des locataires à faible revenu.

Des ensembles qui ont vieilli

Comme les logements coopératifs et sans but lucratif datent de plusieurs décennies, ils ont besoin de rénovations majeures, souvent très coûteuses. C'est pour y faire face que les organismes ont constitué des réserves de remplacement. Dans bien des cas, ces réserves s'avèrent cependant insuffisantes pour procéder rapidement à tous les travaux nécessaires. **Les immeubles et les logements se dégradent** donc, au détriment des conditions de vie des locataires et de la durée de vie des bâtiments.

Pourquoi le gouvernement fédéral ne mettrait-il pas sur pied dès maintenant un **programme permettant aux coops et aux OSBL de remettre en bon leurs immeubles**, comme il l'a fait de 2009 à 2011?

